

Plainte en attente depuis un an!

Par Matyne, le 21/02/2013 à 10:21

Bonjour,

J ai fait déposer une plainte pour coups et blessures par mon avocat auprès du procureur contre mon ami concubin il y a bientôt un an !

Ce procureur a demande a Mr de quitte le domicile et depuis plus de nouvelles après mes démarches vers le commissariat ou gendarmerie.

Mon avocat a maintes reprises a relance ce procureurpuis après un courrier ,ce procureur dit qu il lui manque des pièces.... il ne manque que mon témoignage ,et bloque ce dossierpourquoi que faire pour être entendue????

Cela fait un an que je stresse et que je patiente

Nous sommes sur une île et tout le monde se connaît

J attends votre avis ..

Merci.

Par citoyenalpha, le 03/03/2013 à 10:20

Bonjour

quelle a été la durée d'ITT portée au certificat médical? en tout état de cause vous pouvez demander au procureur quelle personne est responsable de votre affaire afin de pouvoir la saisir directement au vu des délais d'instruction. A défaut votre avocat pourra soit

porter réclamation devant le procureur général procéder par citation directe devant le tribunal correctionnel

saisir la juridiction civile pour obtenir des dommages intérêts. Dans l'attente de votre réponse.

Par Matyne, le 03/03/2013 à 10:58

Bonjour,

Mon ITT est de 10 jours et une autre de 5 jours!

Je viens d etre entendu ,et on ne sait rien de plus ,mon avocat se bouge mais rien ne nous ai communiqué!!!!!

Il y a un prud homme aussi contre cette personne.......

Merci a vous.